# LOI EVIN ET COMMUNICATION ŒNOTOURISTIQUE : UNE SOUPLESSE ENCADREE

LE PROGRAMME

#### 1ère partie

Historique de la règlementation

Principes généraux du Code de la Santé Publique, de la recommandation alcool de l'ARPP

### 2ème partie

Les sujets interdits Les sujets autorisés Les supports autorisés La représentation des professionnels

#### 3ème partie

Œnotourisme et e.influence

## A qui est destinée la formation ?

Activité de l'entreprise : producteurs de boissons alcoolisées, offices

du tourisme, collectivités locales, agences, supports

Fonctions : Direction générale, Direction du marketing, Direction juridique, Community managers

#### **Combien dure la formation ?**

Deux heures

En présentiel ou par visio

#### Combien coûte la formation ?

Sur devis, le prix comprenant la rédaction du support, l'animation de la formation, la remise du support en PDF et PPT sur clé USB, les droits non exclusifs d'utilisation du support, les frais de déplacement pour la formation en présentiel